



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 75 (dont 12 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – J.M. LAZZERINI – M. MORGAND – J.M. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – J.D. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – J.J. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - J.L. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – J.P. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à J.S. LALOY – J.Y. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – Y.J. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à J.L. GUITARD - J.J. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – J.P. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N° 47

**OBJET :**

**DECHETERIE  
COMMUNAUTAIRE DE  
CUSSET**

**REDEVANCE DEPOT  
DES DECHETS**

**AJUSTEMENT DES  
TARIFS POUR LES  
ARTISANS,  
COMMERCANTS,  
PROFESSIONNELS ET  
COLLECTIVITES  
2020**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

11 DEC. 2019

Publiée ou notifiée le :

11 DEC. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

**Vu** la délibération n°49 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 approuvant le règlement de la déchèterie communautaire située chemin de la Perche à Cusset précisant notamment les conditions techniques et financières d'accès des collectivités, artisans, commerçants et professionnels,

**Vu** la convention de partenariat entre Vichy Communauté et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier (SICTOM Sud Allier), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 5 ans,

**Vu** la décision du Comité Syndical du 24 juin 2019 du SICTOM Sud Allier sur les tarifs 2020 applicables aux déchèteries du SICTOM Sud Allier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** l'examen par la Commission Environnement du 4 novembre 2019,

**Considérant** d'une part l'évolution des coûts réels de transport et de traitement des déchets accueillis sur la déchèterie et d'autre part la création et l'évolution de filières,

**Considérant** la nécessité d'harmoniser les tarifs appliqués par Vichy Communauté avec ceux pratiqués par le SICTOM Sud Allier,

**Propose** de maintenir la gratuité pour les particuliers et de fixer des tarifs applicables aux collectivités, artisans, commerçants et professionnels (hors les cas particuliers précisés au règlement de la déchèterie pour ces derniers) et correspondant au type de véhicule utilisé pour l'apport des déchets, déterminés comme suit :

Principe général : gratuité dans le seul cas d'apports à 100 % composés de l'une des catégories de déchets triés suivantes : papiers, cartons, verres recyclables, métaux ferreux et non ferreux, déchets d'équipement électriques et électroniques, pneumatique léger et mobilier si déposés dans les bennes respectives.

Pour les apports d'autres déchets ou pour ceux indiqués ci-avant non triés, les tarifs sont les suivants :

- Voitures particulières avec ou sans remorque : 18.90 € par dépôt.
- Véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) < 3.5 t (hors véhicules à plateau) : 38.80 € par dépôt (38.00 € en 2019).
- Véhicules de PTAC < 3.5 t avec remorque et camions « plateau » avec ou sans remorque : 56 € par dépôt (55.00 € en 2019).
- Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : 1.95 € par kg (1.84 € en 2019).
- Huile de vidange : 0.50 € par litre (inchangé par rapport à 2019).
- Perte ou demande de badge supplémentaire : 10 € par badge (inchangé par rapport à 2019).

L'ensemble de ces tarifs étant toutes taxes comprises dont TVA au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les tarifs présentés,
- dit que ceux-ci seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté,  
le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 47 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2019 - DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET - REDEVANCE  
DEPOT DES DECHETS - AJUSTEMENT DE TARIFS POUR

.....  
Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 11/12/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 05DEC2019\_47

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019\_47-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 47.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019\_47-DE-  
1-1\_1.pdf )